

Délibération DEL-B-2025-062

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (19) :** Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

**Pouvoirs (1) :** Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

**Absents (7) :** Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

**Date de convocation :** 04-06-2025

**Secrétaire de séance :** Marie JARRY

## CULTURE

### Conservatoire de musique - Dispositif d'aide aux enseignements artistiques du Conseil Départemental des Deux-Sèvres : demande de subvention

**Vu** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président.

Il s'agit de solliciter une subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 34 000 € sachant que le Conservatoire de Musique de l'Agglo2B :

- compte 713 élèves en musique uniquement, dont 510 moins de 18 ans ;
- l'enseignement est décentralisé sur 6 sites (Argentonay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre, Nueil-Les-Aubiers), au plus près des habitants du territoire ;
- assure une présence d'Education musicale en milieu scolaire à hauteur de 1200 heures sur l'année scolaire et anime 4 Orchestres à l'Ecole dans les écoles du Bocage (Ecole Duguesclin de Bressuire, Ernest Pérochon de Cerizay, Ecole Violine de Clessé et Ecole du Moulin de L'Absie) jusqu'en juin 2025 puis Ecole Jacques Prévert de Nueil-Les-Aubiers, Ecole Sainte Luce de Saint Aubin de Baubigné, Ecole La Gatinelle La Chapelle Saintt Laurent et Duguesclin Bressuire à compter de septembre 2025 ;

- intervient auprès de publics larges : sensibilisation des tout-petits, personnes âgées en partenariat avec les EHPAD, personnes en situation de handicap ;
- sa saison musicale de qualité irrigue l'ensemble du territoire et se construit en partenariat avec de nombreux acteurs locaux.

Une subvention d'un montant de 34 000 € est demandée au Département au titre du dispositif d'aide aux enseignements artistiques.

**Le bureau communautaire est invité à :**

- **approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour un montant de 34 000 € ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



*[Handwritten signature in blue ink]*